

FORMATION BPJEPS

Mention : ***EQUITATION***

Spécialité : EDUCATEUR SPORTIF

**POLE FORMATION
CLUB HIPPIQUE AIX MARSEILLE**



**320 Chemin des Cavaliers
13090 AIX-EN-PROVENCE**

N° de téléphone : 04 42 20 18 26

Mail : xavier@cham-aix.com

Site : : www.poledeformationequestredupaysdaix.com

Courriel : contact@formationequestre.fr

N° d'enregistrement de la déclaration d'activité en tant qu'organisme de formation :

931 300 771 13

Responsable de la formation : Xavier NOEL

Date prévue de début de la formation : 01 Octobre 2025

Date prévue de fin de formation : 30 Septembre 2026



LE MÉTIER

Le titulaire du BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « activités équestres » est couramment appelé « moniteur d'équitation » et référencé dans la convention collective personnel des centres équestres comme « enseignant animateur » ou « enseignant d'équitation ».

Le moniteur d'équitation est un éducateur sportif spécialisé dans les activités équestres, dont la mission principale est d'enseigner l'équitation à des cavaliers débutants ou confirmés. Il exerce son métier dans divers contextes, tels que des centres équestres, des poneys clubs, des centres de vacances, ou en tant que travailleur indépendant. Selon sa structure d'emploi, il peut aussi avoir des responsabilités de gestion, d'administration, de communication et d'entretien du matériel et des chevaux.

Titre reconnu par l'état de Niveau 4 (Niveau Baccalauréat)

LES OBJECTIFS

- * Participer à l'animation des activités équestres
- * Conduire des situations pédagogiques
- * Assurer la promotion des activités de la structure
- * Assurer les soins de la cavalerie, l'entretien des installations, et l'entretien des équidés
- * Encadrer des activités équestres
- * Accueil, animation,
- * Utilisation de la cavalerie
- * Organisation et gestion de la structure

LES CONDITIONS D'ADMISSION

- * Etre âgé de 18 ans au 1^{er} jour de la formation
- * Etre titulaire du Galop 7
- * Etre titulaire de l'attestation PSC1 (Prévention et secours civiques de niveau 1) ou SST
- * Présenter un certificat médical de « non contre-indication à la pratique et à l'encadrement de l'équitation datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation »
- * Etre titulaire de la Licence fédérale d'équitation
- * Avoir validé les tests d'entrée ou avoir une équivalence (AE, CEP3, Compétitions...)
- * Avoir passé un entretien oral afin de déterminer si le projet est réalisable.

- * Avoir transmis son dossier de candidature complet

- * Avoir trouvé une entreprise De nombreuses entreprises partenaires travaillent en collaboration avec notre formation, n'hésitez pas à nous contacter pour avoir une liste

Les candidats retenus seront donc ceux qui :

- Auront réussi les tests d'entrée (Tests d'exigences préalables) (pratique équestre, écrits, mise en situation)
- Possèdent un niveau à l'écrit correspondant à un niveau 5 (compréhension des consignes, orthographe, vocabulaire)
- Auront prouvé leur motivation et la cohérence de leur projet professionnel
- Possèdent des aptitudes à la communication leur permettant de travailler au contact du public
- Vérifier que le stagiaire a bien les moyens de transports nécessaires à sa formation

LE STATUT:

Stagiaire en formation professionnelle ou Apprenti

LE PROGRAMME DE LA FORMATION

BLOC COMMUNS:

BLOC 1 – Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation

BLOC 2 – Valoriser les activités et les projets d'une structure dans le champ du sport ou de l'animation

BLOCS SPECIFIQUES

BLOC 3- Concevoir, conduire en sécurité et évaluer des cycles et des séances d'apprentissage des activités équestres dans le cadre du projet et de l'organisation de travail de la structure

BLOC 4 – Assurer les soins, la gestion et l'éducation des équidés ainsi que l'entretien des matériels pédagogiques spécifiques aux activités équestres

L'ORGANISATION

Durée totale de la formation: 35h par semaine

La formation se déroule en alternance,

- 2 jours en Organisme de formation, (jeudi et vendredi)

- 3 jours en entreprise et vacances scolaires

- du 01 Octobre 2025 au 30 Septembre 2026 (1610 heures).

Durée de la formation:

1610 h réparties en 868 h en centre de formation et 742 h en centre d'accueil.

LES METHODES PEDAGOGIQUES

La formation est basée sur:

- * L'alternance en entreprise
- * La conduite du projet
- * Des intervenants externes expérimentés
- * Du matériel pédagogique
- * Du perfectionnement technique
- * Approfondissement des connaissances théoriques
- * Une cavalerie adaptée,
- * des installations équestres de qualité (plusieurs carrières, manège couvert, parcours de cross...

LES MODALITES D'EVALUATION

Au cours de la formation, différents types d'évaluation :

En début de formation vous passerez les exigences Préalables à la mise en situation professionnelles (EPMSP), qui permettent de justifier d'un niveau suffisant de connaissances ainsi que d'un comportement adapté permettant d'assurer la sécurité des pratiquants, des tiers et du stagiaire,

Elles permettent d'obtenir une attestation professionnelle provisoire d'Educateur Sportif,

En cours d'année, des évaluations formatives sont organisées afin de préparer les stagiaires aux épreuves certificatives finales,

Des évaluations pédagogiques se dérouleront aussi sur les structures en alternance

En fin d'année, se dérouleront les épreuves finales, par bloc.

Les certifications finales sont organisées sur l'organisme de formations et sont évaluées par des jurys externes.

En fin de formation, le candidat devra satisfaire à l'ensemble des épreuves certificatives correspondant aux 4 blocs,

LES INSTALLATIONS

- 5 carrières dont une de compétition (130x90m).
- 1 cross agréé pour le passage du BPJEPS.
- 1 manège couvert.
- 1 salle de cours.
- 1 camion de transport de chevaux et plusieurs vans tractés.
- 1 bibliothèque équestre.
- 40 poneys et 30 chevaux d'école.
- Matériel correspondant à chaque cheval

LE FINANCEMENT

Auto-Financement :

Coût total de la formation : 6 500,00 €

Des aides financières sont possibles.

Se renseigner auprès des Missions locales pour les moins de 26 ans.
Contrat d'apprentissage possible
Contrat de professionnalisation
Financement France Travail
Compte personnel de Formation (CPF)

LE HANDICAP

Dans un premier temps, contactez notre référent handicap : Mr NOEL Xavier

L'avis d'un médecin agréé par la Fédération Française Handisport ou par la Fédération Française de Sport Adapté ou désigné par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées déterminera la nécessité d'aménager le cas échéant les Tests d'Exigences Préalables selon la certification visée.

Pour obtenir la liste des médecins agréés et faire éventuellement une demande d'aménagements, veuillez contacter la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES) de votre lieu de domicile avant l'inscription aux tests de vérification des exigences préalables à l'entrée en formation (TEP).

LA POURSUITE ETUDE / LES DEBOUCHES

Poursuite d'études :

DEJEPS : diplôme d'entraîneur

DESJEPS : Diplôme de Formateur

Débouchés :

Animateur, Cavalier de spectacle, Enseignant, Cavaliers, ou enseignant dans une institution (Sports équestres militaires, garde républicaine, police...)

Vous êtes intéressés! Alors inscrivez-vous aux tests !

Nous organisons des stages de préparation aux tests : TEP ou CEP3

Nous consulter.

- Tarif : 350 € (tests compris avec la cavalerie y compris le jour de l'épreuve)

LES TESTS D'entrée :

Soit les TESTS D'ENTREE : TEP

Tests Exigences préalables à l'entrée en formation

Voir ci-dessous le programme

Tarif inscription aux tests : 120 €

Pas de location de chevaux

Inscriptions : renvoyer votre fiche d'inscription avec les documents demandés avec un chèque de 120 € à l'ordre du CHAM

Date des Tests :

- 20 Juin 2025 – Dossier à retourner au plus tard le 10 Juin 2025

- 22 Août 2025 – Dossier à retourner au plus tard le 12 Août 2025

Soit Le TEST CEP3

Le Club Hippique Aix-Marseille est habilité à organiser les examens de la CPNEE (Commission Paritaire Nationale pour l'emploi des Entreprises Equestres).

Le CEP3 qui dépend de la CPNEE, est l'équivalent des tests d'entrée au BPJEPS et donne le droit à l'entrée en formation du BPJEPS.

Vous pouvez trouver le programme de cet examen sur le site internet www.cpne-ee.org, onglet CEP3.

Vous devez vous inscrire directement sur le site de la CPNEE au moins 10 jours avant l'examen.

Le paiement se fait directement sur leur site par carte bancaire. (100 €)

Pas de location de chevaux !

Les sessions d'examens prévus pour 2025 auront lieu :

- 30 Mai
- 27 Juin
- 25 Juillet
- 29 Août
- 26 Septembre
- 17 Octobre

L'avantage de l'examen CEP3 est que vous gardez les acquis des disciplines que vous avez réussies.

En cas d'une discipline non acquise, vous pouvez représenter les tests autant de fois que vous désirez.

Sur les tests d'entrée du BPJEPS, vous devez passer en premier le test du CROSS (Test A). Il faut le réussir pour pouvoir passer les autres disciplines (Test B).

Vous n'avez le droit qu'à deux essais.

Les tests d'exigences préalables à l'entrée en formation

Les exigences préalables ont pour but de vérifier les compétences du candidat à suivre le cursus de formation lui permettant d'accéder à la mention « activités équestres » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS) mention « Equitation », spécialité « éducateur sportif ».

Les exigences préalables à l'entrée en formation du BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « activités équestres » sont les suivantes : Le (la) candidat(e) doit :

- être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante :

* « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) ou « attestation de formation aux premiers secours » (AFPS) ;

* « premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE 1) en cours de validité ;

* « premiers secours en équipe de niveau 2 » (PSE 2) en cours de validité ;

* « attestation de formation aux gestes et soins d'urgence » (AFGSU) de niveau 1 ou de niveau 2 en cours de validité ;

* « certificat de sauveteur secouriste du travail (SST) » en cours de validité.

- **présenter un certificat médical** de non contre-indication de la pratique et l'enseignement des « activités équestres » datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation.

- **satisfaire aux tests** suivants :

Epreuve 1 : Travail sur le plat

Epreuve 2 – Sauts d'Obstacles

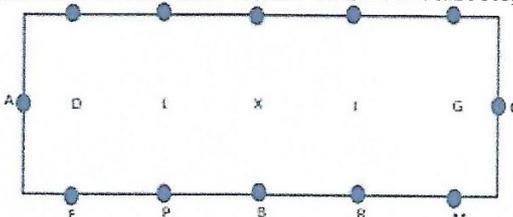
Epreuve 3 – Travail sur le plat

ANNEXE IV-B – Test technique B
Le test B est composé des trois tests techniques suivants : B1, B2 et B3

TEST technique B1 - Travail sur le Plat

Déroulement :

Durée : 10 minutes maximum. - En filet ou bride, éperons et cravache autorisés. Le candidat ayant préalablement détendu présente les exercices dans l'ordre en tenue correcte, sur un rectangle de 60 x 20 m.



N°	Exercices	Critères de réussite ¹		
		Fonct. Cavalier*	Emploi des aides**	Fonct. Cheval***
1	R Piste à main gauche au trot enlevé CA serpentine de 3 boucles			
2	A trot assis F cession à la jambe droite au maximum jusqu'à la ligne du milieu (entre L et X). Marcher droit quelques foulées A hauteur de X cession à la jambe gauche jusqu'à la piste (entre R et M)			
3	HF changement de main. Développer le trot. Vers X trot de travail quelques foulées puis développer à nouveau. F trot de travail			
4	Entre K et V cercle de 10m, épaule en dedans à droite jusqu'en E EM changement de main. Entre H et S cercle de 10m, épaule en dedans à gauche jusqu'en E Entre E et V redresser			
5	K pas moyen A arrêt - reculer 3 à 5 pas et repartir au pas FE changement de main au pas allongé - Entre E et S pas moyen			
6	Entre S et H demi cercle hanches en dedans de 5m maximum. Rejoindre la piste avant E Entre V et K demi cercle hanches en dedans de 5m maximum. Rejoindre la piste avant E			
7	E départ au galop de travail à droite SRS cercle de 20m, sur le cercle progressivement galop moyen, S galop de travail			
8	CA serpentine de 3 boucles, la deuxième au contre galop KR changement de main, vers la ligne du milieu, passer au trot quelques foulées, puis galop de travail à gauche CA serpentine de 3 boucles, la deuxième au contre galop FS changement de main, vers la ligne du milieu, passer au trot quelques foulées, puis galop de travail à droite			
9	C doubler, galoper droit, entre G et I cession à la jambe gauche rejoindre la piste avant V En arrivant à la piste, changement de pied de ferme à ferme ou en l'air. A doubler, galoper droit, entre D et L cession à la jambe droite rejoindre la piste avant S En arrivant à la piste changement de pied de ferme à ferme ou en l'air			
10	C cercle de 20m Sur le cercle, repasser au trot de travail enlevé et laisser le cheval se déplier Progressivement, transition au pas, puis rênes longues			
Total critères		10	10	10
Total général		30		

¹ Critères de réussite : Attribution d' 1 point si le critère est Acquis / 0 si Non Acquis

Pour valider le test, le candidat doit obtenir un total par critère égal ou supérieur à 5 et un total général de 18/30

Chacun des critères est apprécié pour chaque exercice au regard de ses exigences techniques spécifiques : travail longitudinal, latéral, 2 pistes sans et avec incurvation, etc.

- *Fonctionnement du cavalier : équilibre et liant, fonctionnement et coordination des différentes parties du corps

- **Emploi des aides : indépendance et accord des aides, justesse des aides employées, dosage et tact, préparation des exercices

- *** Fonctionnement du cheval : Réalisation effective de l'exercice et qualité d'exécution : respect des premières étapes de l'échelle de progression (correction de l'allure, Souplesse-décontraction, qualité du contact)

TEST Technique B2 - Saut d'obstacles

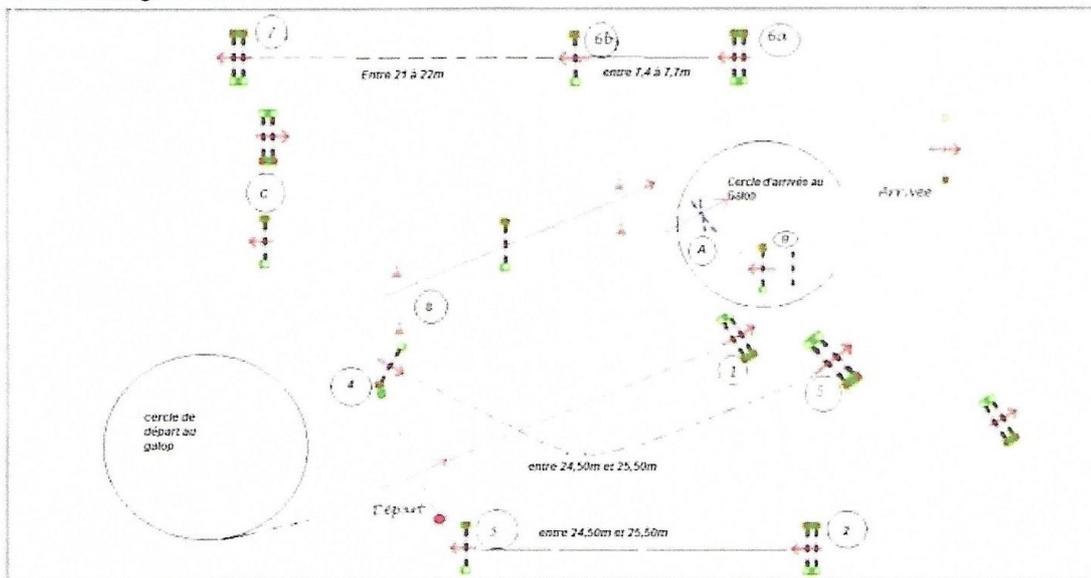
Déroulement

Durée 10 minutes maximum. Le candidat ayant préalablement détendu sur le plat et à l'obstacle présente les exercices dans l'ordre en tenue correcte. Embouchure et harnachement conformes au règlement de Saut d'obstacles de la FFE, éperons et cravache autorisés.

Cotes des obstacles (oxer : hauteur 1er plan x hauteur 2d plan x Largeur)

A : croisillon : 50cm / B : vertical à 70cm avec barre de réglage à 2,20m : / C : vertical à 80cm et oxer à 75cm x 80cm x 95cm

Parcours : N°1 : 85cm / N°2 : 80 cm x 85 cm x 90 cm / N°3 : 95cm / N°4 à 8 verticaux : 105 cm, oxers à 100cm x 105cm largeur maxi : 110 cm



N°	Exercices	Critères de réussite ¹		
		Fonct. Cavalier	Emploi des aides	Fonct. Cheval
1	Saut au trot sur le croisillon A, sans barre de réglage. 3 sauts maximum.	1	1	1
2	Saut au trot sans étriers en équilibre sur le vertical B, avec barre de réglage. 3 sauts maximum.	1	1	1
3	Sauts au galop sur le vertical et l'oxer C, hauteur 80 cm. 3 sauts maximum au total.	2	2	2
4	Parcours de 8 obstacles.	4	4	4
5	Effectuer 2 passages sur la ligne 2-3 en variant le nombre de foulées d'un passage à l'autre.	2	2	2
Total critères		10	10	10
Total général		30		

Critères de réussite ¹

Pour les exercices coefficient 1 : Acquis 1 point / Non Acquis 0 point

Pour les exercices coefficient 2 : Acquis 2 points / Partiellement Acquis 1 point / Non Acquis 0 point

Pour l'exercice coefficient 4 : Acquis 4 points / Partiellement Acquis 3, 2 ou 1 points / Non Acquis 0 point

Chacun des critères est apprécié pour chaque exercice au regard de ses exigences techniques spécifiques

* Fonctionnement du cavalier : équilibre et liant, stabilité et solidité

** Emploi des aides : indépendance et accord des aides, dosage et justesse des interventions, tracé, contact

*** Fonctionnement du cheval : Réalisation effective de l'exercice et qualité d'exécution : qualité de l'allure (rythme, amplitude, équilibre) et des sauts

Validation : Pour valider le test le candidat doit : obtenir un total par critère égal ou supérieur à 5/ 10 **ET** un total général minimum de 18 / 30 *Cas d'élimination :* chute : 2 déchéances sur l'ensemble du test

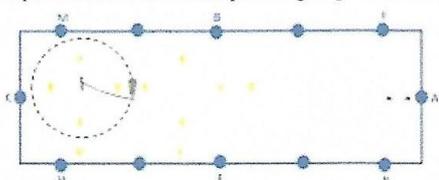
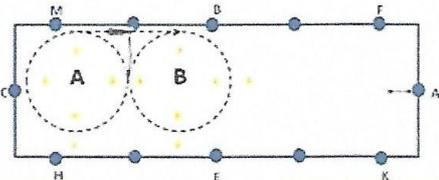
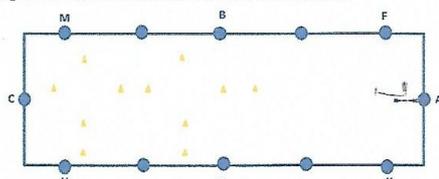
TEST Technique B 3 - Travail à pied

Déroulement :

Durée 10 minutes maximum. Le candidat ayant préalablement détendu, présente un équidé en filet à la longe sans enrênement et exécute les exercices dans l'ordre. Les exercices peuvent être effectués indifféremment aux 2 mains. Chambrière et gants obligatoires, éperons interdits. Les exercices peuvent être effectués indifféremment aux 2 mains.

Aménagement :

Dimensions des cercles : environ 15m. Largeur des portes 3m. Les 2 cercles sont tangents. Une porte est commune aux 2 cercles. Obstacle : vertical 50cm avec barre d'appel des 2 côtés; sans barre de réglage, avec oreille. Chandelier ou plot intérieur permettant le passage de la longe. Positionné pour ne pas être gêné par les cônes

N°	Exercices	Critères de réussite ¹		
		Fonct. Cavalier *	Emploi des aides **	Fonct. Cheval ***
1	Le longeur installe son équidé sur le cercle en passant dans les portes matérialisées par les cônes. La zone matérialisée correspond à un demi-cercle choisi par le longeur qui reste identique tout au long de l'exercice.			
				
	A partir du pas, obtenir un arrêt dans la zone matérialisée, puis repartir progressivement au trot.	1	1	1
	Au bout de 2 tours maximum, obtenir une transition au pas dans la zone matérialisée, puis progressivement repartir au trot.	1	1	1
	Au bout de 2 tours maximum, obtenir un départ au galop dans la zone matérialisée	1	1	1
	Au bout de 2 tours maximum, obtenir une transition au trot dans la zone matérialisée.	1	1	1
A partir du pas, obtenir un arrêt dans la zone matérialisée, puis repartir progressivement au trot.	1	1	1	
2	Le longeur change de main et installe son équidé au trot sur le cercle A (sur le cercle B à main gauche)			
				
	Le longeur lui demande de se déplacer en ligne droite puis le ré installe sur le cercle B (sur le cercle A à main gauche). L'exercice peut être répété une fois (aller-retour ou en partant du même cercle)	3	3	3
3	Le longeur installe son équidé au trot sur le cercle en amont de l'obstacle.			
				
4	Le longeur fait sauter l'obstacle à son cheval, puis l'installe sur un cercle au trot à la réception et repasse progressivement au pas. L'exercice peut être répété si besoin 2 fois maximum.	2	2	2
Total critères		10	10	10
Total général		30		

Critères de réussite¹

Coefficient 1 : Acquis - 1 point / Non Acquis - 0 point. Exercices coef. 2 : Acquis 2 points / Partiellement Acquis 1 point / Non Acquis - 0 point.

Exercices coefficient 3 : Acquis 3 points / Partiellement Acquis 2 ou 1 points / Non Acquis 0 point

Chacun des critères est apprécié pour chaque exercice au regard de ses exigences techniques spécifiques :

* Fonctionnement du longeur : placement, aisance dans la manipulation de la longe et de la chambrière ou du stick

**Emploi des aides : adaptation de la place et de la posture, dosage dans l'utilisation de la longe et de la chambrière

***Fonctionnement du cheval : Réalisation effective de l'exercice et qualité d'exécution : qualité de la locomotion et de la connexion avec le longeur

Validation

Pour valider le test le candidat doit : ne pas obtenir un total par critère inférieur à 5 / 10 **ET** un total général minimum de 18 / 30

**Documents à fournir pour l'inscription aux tests d'entrée
pour le BPJEPS mention Equitation**

- Photocopie de la Carte d'identité **en cours de validité**
- Feuille d'inscription avec **photo** d'identité.
- Licence fédérale de l'année en cours.
- Dernier diplôme scolaire.
- Diplôme d'équitation Galop 7.
- Attestation de Formation aux Premiers Secours (PSC1°/SST...journée d'appel non valable)
- Curriculum Vitae

Certificat médical apte "à la pratique et à l'enseignement du sport"

Documents à fournir à l'OF pour l'entrée au BPJEPS mention Equitation
--

- Photocopie Carte d'identité en cours de validité
- Contrat de formation professionnelle continue ou contrat apprenti signé*.
- Contrat d'alternance avec l'entreprise d'accueil signé et tamponné*.
- Copie du diplôme du tuteur
- Récépissé de la déclaration à la Jeunesse et Sports de l'entreprise d'accueil
- Carte professionnelle du tuteur.
- Attestation de réussite aux épreuves aux exigences préalables de la mention si vous n'avez pas passé les tests chez nous.

Justificatif des dispenses ou équivalences (bac CGEH...)

Certificat médical apte "à la pratique de l'équitation et à l'enseignement"

Photocopie de la carte vitale

* Documents fournis par l'OF dès l'entrée en formation

P.S. *Ne pas faire parvenir de documents originaux, mais uniquement des photocopies*

Centre de Formation du Club Hippique d'Aix

Marseille
Feuille d'Inscription
B.P.J.E.P.S. Option : Équitation

Date des tests ou cep3 choisie : _____

Catégorie (cocher la (les) case(s) correspondante(s))

Stage **Tests** **Formation**

Coordonnées *(merci de remplir le plus précisément possible)*

Nom

Prénom

Date lieu de naissance.....Dpt.....

Adresse

.....

N° Sécurité Sociale

Niveau Scolaire

Dernier diplôme scolaire obtenu.....

Dernier galop obtenu :

Equivalences acquises :.....

Situation actuelle (employé, demandeur emploi, étudiant.....)

Intitulé dernier poste occupé :

Téléphone : Domicile..... Mobile.....

E.mail :@.....

Etes-vous en contact avec un centre Equestre
pour votre stage en entreprise : OUI NON

Si oui, lequel ?.....CP/VILLE.....

Nom du tuteur :.....

Club Hippique d'Aix-Marseille 320, chemin des Cavaliers – 13090 Aix-en-Provence Site internet du Club : www.cham-aix.com	Tel : 04 42 20 18 26 Mail xavier@cham-aix.com
---	---

PLAN D'ACCES

- Situation géographique

Le club hippique se situe à AIX-EN-PROVENCE, en bordure de la rivière de l'arc. Sa superficie est de 12 Hectares boisés.

- Moyens d'accès :

- 1/ Par la route : 800 m de la sortie d'autoroute A8 – Aix Pont de l'arc
- 2/ Par le bus : 1 km de la gare routière d'Aix En Provence.
Desserte par le bus de la ville à l'entrée
- 3/ Par le train : 1.5 Km de la gare d'Aix-En-Provence
15 minutes de la gare TGV AIX
- 4/ Par avion : 05 Minutes de l'aérodrome d'Aix Les Milles
20 Minutes de l'aéroport International Marseille Provence.

Les dossiers d'inscriptions avec les documents demandés sont à envoyer par COURRIER POSTAL uniquement.

Pas par MAIL



CERTIFICAT MEDICAL

Je soussigné(e),

.....

Docteur en médecine, certifie avoir examiné

Mr / Mme

.....

...

Né(e)

le.....

.....

et avoir constaté, ce jour, l'absence de signe clinique décelable contre-indiquant la pratique et l'encadrement des «Activités Equestres».

Certificat fait pour servir ce que de droit sur la demande de l'intéressé(e) et remis en main propre le

.....

A

Signature et CACHET du médecin